

# Instructions concernant l'établissement de la situation statistique des effectifs scolaires de l'Enseignement du Premier Degré au 10 Décembre 1961.

**Numéro d'inventaire** : 2012.01022 (1-3)

**Auteur(s)** : Rémy

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : Inspection académique de Seine-Maritime (Rouen)

**Date de création** : 1961

**Description** : Pages dactylographiées et ronéotées

**Mesures** : hauteur : 270 mm ; largeur : 212 mm

**Mots-clés** : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif

**Filière** : École primaire élémentaire

**Niveau** : Élémentaire

**Nom du département** : Seine-Maritime

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 11+1+1

**Lieux** : Seine-Maritime

RLB  
INSPECTION ACADEMIQUE  
DE LA  
SEINE-MARITIME

Rouen, le 24 Octobre 1961

4ème Bureau

L'Inspecteur d'Académie de la Seine-Maritime  
à Messieurs les Inspecteurs et Mesdames les Inspectrices de l'Enseignement Primary  
et des Ecoles Maternelles,  
de l'Enseignement Technique et de la Jeunesse et des Sports  
Messieurs et Mesdames les Chefs d'Etablissements  
Messieurs les Instituteurs et Mesdames les Institutrices.

#### ENQUETE SUR LES EFFECTIFS DE LA RENTREE SCOLAIRE DE 1962

Admission dans :

- les Lycées Classiques, Modernes et Techniques
- les Collèges d'Enseignement Général (ex Cours Complémentaires)
- les Collèges d'Enseignement Technique (ex Centres d'Apprentissage).

(Circulaire Ministérielle du 5 Octobre 1961 - Sous-Direction de l'Organisation scolaire  
- Recueil Méthodique, Fascicule n° 35 du 16 Octobre 1961, page 3523 -  
et  
Circulaire Ministérielle du 13 Octobre 1961.)

"Pour fixer la carte scolaire de la rentrée 1962 et mettre en œuvre les moyens propres à assurer l'accueil des élèves dans les Lycées Classiques, Modernes et Techniques, les Collèges d'Enseignement Général et les Collèges d'Enseignement Technique, il est, au préalable, indispensable de connaître l'ordre de grandeur des effectifs à accueillir et leur localisation, principalement aux trois étapes de la scolarité dans l'Enseignement du Second Degré, c'est-à-dire à l'entrée :

- en 1ère année du Cycle d'Observation (classe de Sixième)
- en Quatrième
- en Seconde.

"Aussi approximatives que soient les prévisions qui peuvent être faites à partir des voeux des familles et sans qu'il soit possible de tenir compte, à cette époque de l'année, des travaux des Commissions Départementales d'admission en Sixième, des avis des Conseils d'Orientation, des résultats des examens, les indications recueillies dès maintenant, permettront de situer les principales difficultés d'accueil à prévoir et d'en rechercher suffisamment tôt la solution".

En conséquence, il est procédé à trois enquêtes dont le terme est fixé au 6 Novembre 1961, et l'organisation prévue dans les conditions ci-après :

#### I.- ENQUETE SUR L'ENTREE EN PREMIERE ANNEE DU CYCLE D'OBSERVATION

(Classe de Sixième).

L'enquête sera faite auprès des familles des élèves du Cours Moyen 2ème année des Ecoles Primaires Elémentaires et des classes de Septième des Lycées.

Elle incombe donc aux Chefs d'Etablissements (Classe de Septième) et aux Directeurs et Directrices des Ecoles Primaires Elémentaires (Cours Moyen 2ème année).

Elle se substitue à celle que constituait le recensement des inscriptions au 31 Janvier, et il y est procédé au moyen de la fiche d'inscription modèle I, dont je vous adresserai

sur demande de votre part, le nombre d'exemplaires suffisant.

Je rappelle que le premier objectif de la Réforme de l'Enseignement est de scolariser, dans le cycle d'observation, la totalité des enfants du Cours Moyen 2ème année qui auront acquis la formation élémentaire normale et rempliront les conditions d'âge réglementaires.

La formation élémentaire normale peut être considérée comme comportant (Circulaire Ministérielle du 16 Décembre 1960) :

- Une bonne lecture courante,
- la possession d'un certain nombre de règles fondamentales de grammaire,
- une orthographe et une ponctuation correctes,
- un maniement satisfaisant de l'analyse logique et grammaticale,
- la connaissance de la signification des quatre opérations arithmétiques et du moment opportun où il convient d'employer chacune d'elles,
- la connaissance et l'application du Système Métrique,
- la pratique aisée du Calcul Mental.

Les Maîtres qui sont en contact avec les familles devront leur remettre la fiche d'inscription à remplir, leur fournir la documentation concernant l'organisation scolaire et montrant la nature et le but du cycle d'observation, ainsi que les différentes orientations qui s'offrent aux élèves en fonction de leurs aptitudes et de leurs possibilités.

Ils utiliseront éventuellement la brochure répandue l'an dernier, intitulée "QUE FEREZ-VOUS DE VOS ENFANTS ?". Je signale, toutefois, que cette brochure n'est pas imprimée à nouveau cette année.

Il est souhaitable que les familles soient réunies par les soins des Directeurs et Directrices, qui donneront tous les renseignements nécessaires.

Les fiches d'inscription modèle I seront remises par les familles au Directeur ou à la Directrice de l'Etablissement fréquenté actuellement par le candidat à l'entrée en sixième.

Les fiches, rassemblées par les Chefs d'Etablissements, seront classées par ordre alphabétique pour chaque Etablissement choisi en première ligne. Ainsi classées, elles seront envoyées à l'Inspection Académique, directement, pour le 10 Novembre 1961.

Les élèves qui sollicitent leur admission dans un Etablissement public extérieur au département de la Seine-Maritime, et les élèves désirant s'inscrire en Sixième au Centre d'Enseignement par Correspondance, 6, rue Molière, Paris (Ier), rempliront aussi une fiche d'inscription qui devra parvenir également à l'Inspection Académique de la Seine-Maritime (4ème Bureau).

La liste de tous les Etablissements publics de la Seine-Maritime susceptibles de recevoir des élèves en Sixième à la rentrée Scolaire de 1962 figure en annexe aux présentes instructions.

### II.- ENQUETE SUR L'ORIENTATION AU SORTIR DU CYCLE D'OBSERVATION

#### ET DES CLASSES DE FIN D'ETUDES

Cette enquête, lancée pour la première fois cette année, revêt un intérêt capital. Elle incombe aux Chefs d'Etablissements (Lycées Classiques, Modernes, Techniques et Collèges d'Enseignement Général pour les élèves inscrits actuellement en classe de Cinquième, deuxième année du Cycle d'Observation) et aux Directeurs et Directrices des Ecoles Primaires Elémentaires pour les élèves inscrits dans les classes de fin d'études.

L'objectif de l'enquête est double et doit :

I - révéler approximativement le nombre d'élèves à accueillir en 1962, dans les classes de Quatrième des Lycées Classiques, Modernes, Techniques et Collèges d'Enseignement Général, et en première année des Collèges d'Enseignement Technique (ex Centres d'Apprentissage);

.....

- 2 - Réaliser un sondage des intentions des familles sur l'orientation qu'elles comptent donner à leurs enfants au terme de la scolarité obligatoire.

La fiche d'inscription modèle 2 est en fait un questionnaire d'orientation destiné à tous les élèves des classes de Cinquième d'une part et à tous les élèves des classes de fin d'études, sans exception, qui atteignent, en 1962, le terme de leur scolarité obligatoire.

Pour ces derniers, en particulier, qui arrivent au terme de la scolarité obligatoire, les familles indiqueront l'orientation possible de l'élève :

- vers l'agriculture
- vers l'apprentissage dans une entreprise
- vers l'apprentissage dans un Collège d'Enseignement Technique, section industrielle ou section commerciale (admission en Première année)
- vers une classe de Quatrième d'accueil pour être mis en 1 ou 2 ans au niveau des enseignements longs (classiques, modernes et techniques, professionnels) ou de l'enseignement général court.
- à titre exceptionnel, vers une classe de Cinquième (2ème année du cycle d'observation) si leur âge le permet et s'ils ne peuvent accéder à une classe de Quatrième d'accueil.

Je rappelle à ce sujet que l'admission directe des élèves des Cours Supérieurs et classes de fin d'études des écoles primaires élémentaires en Cinquième des Lycées Techniques, est supprimée. (Circulaire Ministérielle du 22 Avril 1961 - Recueil Méthodique, fascicule n° 17 du 2 Mai 1961).

En tout état de cause, les familles seront informées de ce que leur réponse au questionnaire qui leur est soumis n'a qu'une valeur de prévision et qu'elles pourront modifier leurs voeux au moment de l'inscription définitive de leurs enfants. Au surplus, certaines admissions (Quatrième d'accueil notamment) sont soumises à un examen d'entrée.

Toutes explications, précisions et conseils sur le sens et l'intérêt du questionnaire et la réponse à y faire seront donnés par vos soins aux familles.

Leur choix ne pourra porter que sur des Etablissements ouverts et fonctionnant cette année.

Je vous adresserai en nombre suffisant, sur demande de votre part, les fiches d'inscription modèle 2 à distribuer aux familles qui devront vous les remettre pour le 6 Novembre 1961.

### III.- ENQUETE SUR L'ENTREE EN CLASSE DE SECONDE

Elle sera faite auprès des familles des élèves de Troisième des Lycées Classiques, Modernes, Techniques et des Collèges d'Enseignement Général, au moyen de la fiche d'inscription modèle 3.

Cette enquête incombe donc uniquement aux Chefs d'Etablissements, qui se reporteront aux instructions de la Circulaire Ministérielle du 3 Octobre 1960 (Recueil Méthodique, Fascicule n° 35 du 16 Octobre 1961) et à la Circulaire Ministérielle du 13 Octobre 1961 dont ils trouveront la publication dans un prochain Recueil Méthodique.

Les fiches d'inscription modèle 3, dûment remplies par les familles, seront remises aux Chefs d'Etablissements pour le 6 Novembre 1961.

Récapitulation .....